



Parc Naturel
Haute-Sûre
Forêt d'Anlier

N° 1- Septembre 2002

Le journal du parc



**Savez-vous que depuis
quelques mois,
vous habitez
dans un Parc Naturel ?**

**De quoi s'agit-il,
qu'est-ce qui va changer
et qui s'en occupe ?**

Sommaire

<i>Editorial</i>	2
<i>Qu'est-ce qu'un Parc Naturel</i>	2
<i>A propos de la naissance du Parc Naturel</i>	2
<i>Les grandes caractéristiques du Parc Naturel</i>	3
<i>Un territoire de près de 70.000 ha</i>	4
<i>Concrètement, qu'est ce qui va changer ?</i>	6
<i>Comment va fonctionner le Parc Naturel ?</i>	8
<i>La maison du Parc Naturel</i>	8
<i>Contacts</i>	8

Editorial

Notre Parc vient de naître !

C'est avec un immense plaisir et beaucoup d'espoir que nous vous adressons ce premier 'Journal du Parc', qui, nous l'espérons, vous apportera des réponses aux nombreuses questions que vous posez à propos de notre Parc Naturel.

Ainsi que vous allez le découvrir dans les pages qui suivent, le Parc Naturel de la Haute Sûre et de la Forêt d'Anlier, après un cheminement long de près de 50 ans, vient tout juste de "naître", il s'organise progressivement, et bientôt, une équipe technique oeuvrera à divers projets en relation avec le "plan de gestion" du Parc.

Mais c'est surtout avec vous, pour vous, que le Parc doit vivre : agriculteurs, sylviculteurs, artisans, industriels, naturalistes, habitants de nos 6 communes, le Parc Naturel est le vôtre et il sera ce que vous en ferez ! Nombreux sont ceux qui ont œuvré pour ce magnifique projet de développement rural durable : Thierry Jaumain (Idelux), l'ASBL de Promotion du Parc Naturel, les Pouvoirs Communaux, le Comité d'Etude..., qu'ils soient tous chaleureusement félicités pour leur précieuse contribution !

Alors, comme eux, venez nous rejoindre dans cette aventure qui démarre...

Françoise Erneux,
Vice-Présidente de la Commission
André Lecomte,
Président de l'intercommunale

Qu'est-ce qu'un Parc Naturel ?

Le concept de «Parc Naturel» est encore très mal connu, souvent erronément assimilé à celui de réserve naturelle. Comme nous allons le voir dans ce premier journal, il s'agit d'un projet tout-à-fait différent !

La définition LEGALE du Parc Naturel est : «Un Parc Naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.»

Cette définition, tirée de la Loi de 1985 sur les parcs naturels, montre bien les

nombreux rôles d'un parc naturel, qui peut être considéré comme un «outil d'éco-développement moderne», c'est-à-dire une opportunité pour concilier deux préoccupations fondamentales souvent opposées : écologie et développement.

Un Parc Naturel N'EST PAS une «grande réserve naturelle» !

Le rôle d'une réserve naturelle est strictement la conservation de la nature. Une réserve naturelle est généralement limitée à quelques ares ou quelques hectares. Aucune activité humaine, à l'exception des travaux d'entretien, ne peut y être entreprise.

A l'inverse, un Parc Naturel est un territoire ouvert (non délimité physiquement), de dimension plus importante, et à l'intérieur duquel l'homme et les activités humaines sont présents.

Le rôle d'un parc naturel est bien plus étendu que celui d'une réserve, il est triple :

- conserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel, bâti ;
- assurer un développement économique respectueux des richesses patrimoniales ;
- développer des activités d'accueil (tourisme) et d'éducation.

Ainsi, le Parc Naturel met au centre de ses préoccupations la nature ET l'homme.

Donc, dans un parc naturel il y a de la nature et des réserves naturelles, bien sûr, mais aussi des routes, des villages et (petites) villes, des agriculteurs, des industries, ... Toute une activité économique et sociale qui doit être soutenue par le Parc Naturel !

Concrètement, un Parc Naturel est généralement une association de communes rurales (à faible densité d'habitants) qui, conscientes du grand intérêt biologique et patrimonial de leurs territoires, ont décidé de travailler ensemble dans une démarche coordonnée de conservation du patrimoine -au sens large-, de développement des activités rurales et d'aménagement du territoire.



A propos de la naissance du Parc Naturel «Haute Sûre Forêt d'Anlier»

Il y a 50 ans déjà, la première apparition du projet était évoquée dans un article scientifique luxembourgeois¹ ... jusqu'en 1963, année pendant laquelle le groupement Ardennes-Eifel a parlé de créer un grand parc transfrontalier belgo-luxembourgeois. Des groupes de travail et de réflexion se mettent en place au niveau local.

Nous arrivons en 1979 et 1984 : une inscription symbolique d'un périmètre figure au plan de secteur. En 1983, le Bénélux émet un document comprenant les lignes directrices des plan de gestion et de développement du Parc Naturel transfrontalier. Toutes ces évolutions sont restées lettre morte parce qu'elles ne correspondaient pas aux aspirations des habitants du territoire.

Dans la foulée du nouveau Décret sur les Parcs naturels (1985), dont les objectifs généraux sont revus et se trouvent alors davantage en phase avec les attentes de la population locale, la Fondation Rurale de Wallonie organise des conférences dans les communes concernées, et, en 1989, l'ASBL "Promotion du Parc Naturel de la Haute Sûre" est constituée. Son objectif principal est l'information et la sensibilisation de la population locale,

but que l'ASBL suivra sans relâche mais avec le souci de ne pas imposer de contraintes dans le plan de gestion.



En 1996, 3 communes (Habay, Martelange et Fauvillers) délibèrent positivement sur l'opportunité de créer le Parc et l'ASBL relaie avec les communes diverses démarches pour démarrer la procédure. En 1997, l'étude de faisabilité est commandée à IDELUX par la Région Wallonne.

Expositions, conférences, réunions, concertations, défilent à un rythme très soutenu, sous la coordination de Thierry JAUMAIN et Bertrand LIGOT (IDELUX), en synergie avec l'ASBL. Ce travail de rencontres, de voyages documentaires, de visites de préfiguration, avec tous les représentants de la population locale (agriculture, tourisme, PME, culture, ..., bref : les forces vives !) prépare la mise en place d'un Comité d'études.

La procédure est lourde et sérieuse ; un logo est sélectionné, la cartographie du

réseau écologique est établie, le site internet réalisé, ...

Au terme de l'étude de faisabilité, les

conseils communaux des 6 communes (Bastogne, Vaux-Sur-Sûre, Fauvillers, Martelange, Habay et Léglise) se prononcent favorablement et décident de s'engager dans le processus de création du Parc Naturel.

Toute cette procédure, en ce compris l'élaboration du projet de Parc et l'en-



quête publique, prépare la parution de l'Arrêté de désignation du Gouvernement wallon, qui, le 12 juillet 2001, institue le Parc Naturel de la Haute Sûre et de la Forêt d'Anlier.

Ce cheminement long d'un demi siècle montre les préoccupations et les efforts d'habitants soucieux d'harmonie entre les activités humaines et le patrimoine (naturel, culturel, bâti, ...), persuadés que leurs communes et leurs multiples facettes méritent l'apposition d'un label de qualité, tout en initiant et cultivant l'amitié et les échanges avec les parcs voisins, belges et grands-ducaux. L'esprit européen est bien présent.

La complémentarité des territoires, de leur environnement naturel et socio-éco-

nomique, des ressources agricoles, des racines culturelles, est indispensable et renforcera le bien-être et la prospérité future de chaque habitant du Parc Naturel.

¹ DUCHAUDFOUR P 1950. Plan de reconstitution de la zone forestière surveillée du Parc National de la Haute-Sûre. Bull. Natur. Luxemb., 60 : 1-120.

Le Parc Naturel de la Haute Sûre et de la Forêt d'Anlier

Les grandes caractéristiques...

L'entièreté du territoire des communes de Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Habay, Martelange et Léglise constitue le Parc Naturel de la Haute Sûre et de la Forêt d'Anlier (voir carte au centre du journal).

Au total, ce sont près de 32.000 habitants qui sont concernés par le Parc. Comme son nom l'indique, le Parc Naturel s'articule autour des 2 grands éléments que sont le bassin de la Haute Sûre et le massif forestier d'Anlier. Ce vaste territoire de près de 70.000 ha possède de nombreux atouts.

Le relief dans notre Parc Naturel présente 4 variantes :

1. le vaste plateau agricole de Libramont-Bastogne ;
2. le bassin de la Sûre, avec ses vallées souvent enrésinées découpant les plateaux agricoles plus élevés ;
3. le massif d'Anlier, au relief marqué, à dominance de forêts feuillues (hêtraies). Son versant méridional est tracé par la Rulles, qui marque la frontière naturelle entre l'Ardenne et la Lorraine ;
4. la Lorraine, au relief plus monotone et de plus basse altitude, où prédominent les terres agricoles.

Sur le plan biologique, un grand nombre de sites sont d'un intérêt capital pour bon nombre d'espèces rares ou menacées de notre faune et de notre flore.

Les nombreuses zones humides ponctuent tout le bassin de la Sûre de prairies humides, tourbières basses, roselières, mégaphorbiaies à reine des prés, ... Ces formations végétales sont exceptionnellement riches en espèces rares et remarquables de la flore belge : orchidées, joncs, carex, succise des prés, ...

Elles sont également extrêmement appréciées par de nombreux animaux : oiseaux (cigogne noire, martin-pêcheur, râle des genêts, fauvette babillarde, bécassine des marais...), insectes (nombreux papillons, libellules...), mammifères (loutre, blaireau, chauves-souris...), ..., la liste exhaustive serait beaucoup trop longue à présenter ici, vous la découvrirez tout au long de nos prochains journaux.

Sur le plan de l'affectation du sol, la superficie totale des terres agricoles et forestières représente près de 90 % du territoire. L'agriculture reste un secteur d'activité extrêmement important dans le Parc Naturel, elle est essentiellement axée sur l'élevage bovin pour la production de lait ou de viande. A l'exception du massif forestier d'Anlier (hêtraie), la sylviculture est principalement résineuse (bois privés).

Bastogne, pôle d'activité économique majeur du Parc, est l'agglomération la plus importante, à côté de quelques 115 villages et hameaux.

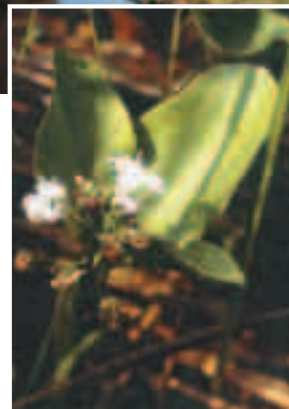
Deux cultures sont présentes dans notre Parc Naturel : l'Ardenne, qui concerne la plus grande partie du territoire, et la Gaume, au sud, dans la commune d'Habay.

Il serait impossible de présenter toutes les caractéristiques de notre Parc dans ce premier journal ; nous y reviendrons donc régulièrement, dans nos éditions ultérieures.



© Photo Arnaud Quaranta

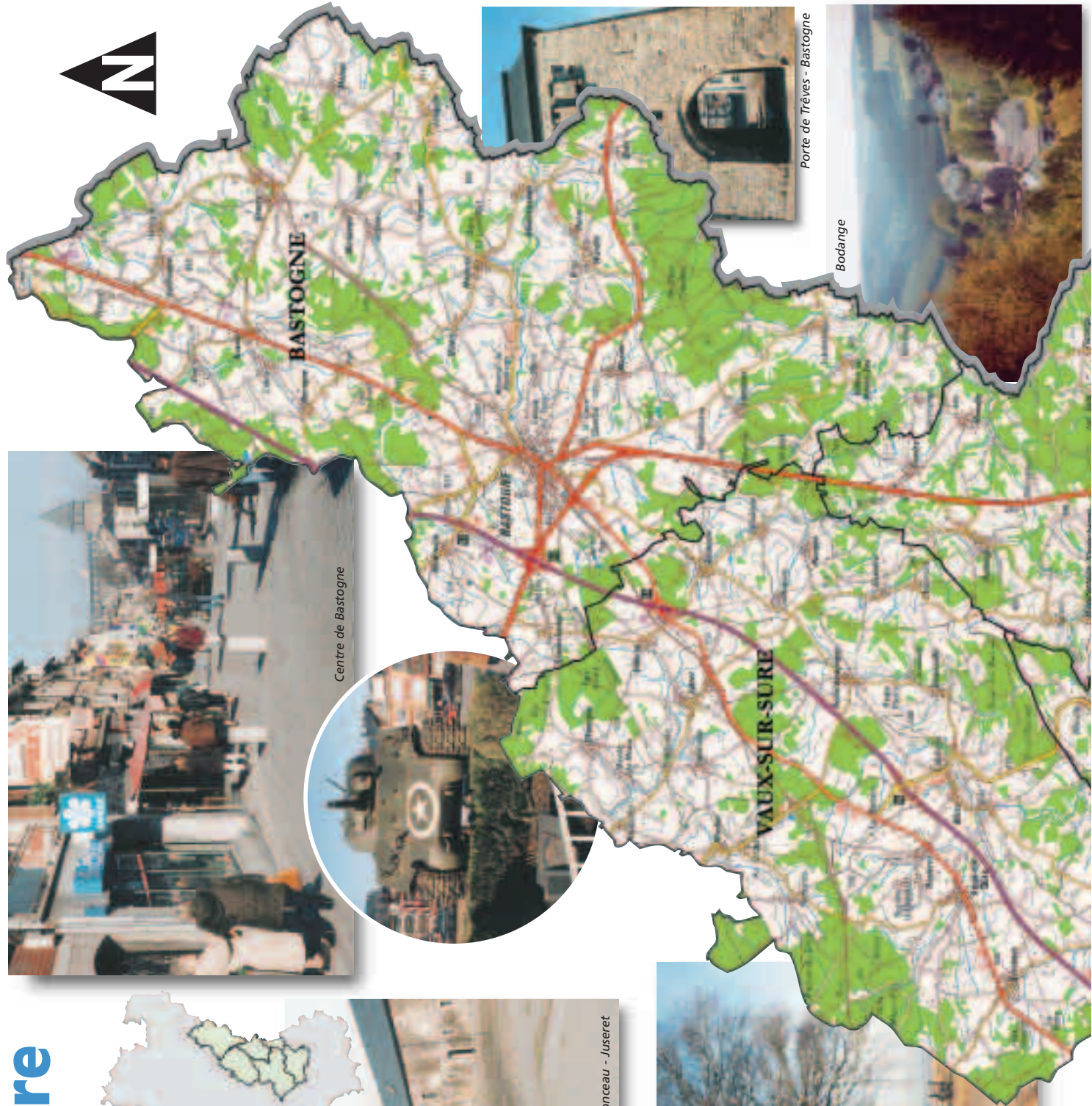
© Photo Th. Toussaint



© Photo Ch. Hubert



© Photo Réserves Naturelles RNOB



Centre de Bastogne



Porte de Trèves - Bastogne



Bodange

**Un territoire
de près de
70 000 ha**



Ferme du Monceau - Juseret



Paysage agricole - Vaux-sur-Sûre



Foire aux plantes - Fauvillers



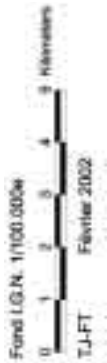
Propriété Bechet - Martelange



Martelange



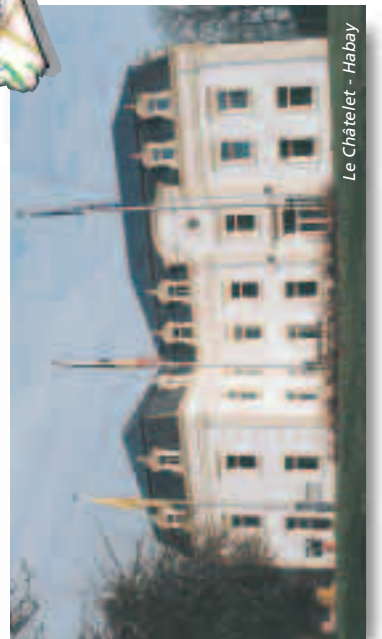
Domaine du Pont d'Oye - Habay



Village de Léglise



Volaville



Le Châtelet - Habay

Concrètement, qu'est

Bref tour d'horizon du Plan de Gestion...

Le rôle du parc naturel est essentiellement de protéger le patrimoine (naturel, culturel, bâti) tout en assurant le bien-être de la population et le développement économique de la région. Le projet est donc ambitieux, mais certainement réaliste au vu du potentiel et des nombreux atouts du Parc.

En aucun cas, le Parc Naturel n'imposera des contraintes supplémentaires à celles imposées par la Région ou l'Europe (Natura 2000, ...) aux acteurs du territoire quels qu'ils soient, mais il devra être considéré comme un conseiller, un médiateur, voire une aide technique ou administrative (pour l'obtention de subides par exemple).

A terme, de nombreux changements devraient s'opérer, certains bien concrets (valorisation des productions agricoles, développement d'activités pédagogiques, culturelles ou touristiques, ...) et d'autres parfois plus discrets (gestion des milieux naturels et programmes de sauvegarde de certaines espèces sensibles) mais non moins intéressants voire nécessaires.

Pour y parvenir, des projets seront préparés par la Commission de gestion et l'équipe du Parc, en vue d'obtenir des aides financières extérieures (Région wallonne, Fonds structurels européens...) pour permettre de les réaliser, avec autant de retombées positives pour nos communes, nos agriculteurs, nos artisans, nos habitants, ...

Avant que notre Parc Naturel ne soit officiellement créé par le Gouvernement Wallon, une étude de faisabilité a été réalisée grâce aux services de l'Intercommunale IdelLux.



© Photo Arnaud Quaranta

rentabilité des exploitations dans une optique de durabilité, en maintenant une agriculture à dimension familiale. A ce titre, le Parc encouragera les initiatives de diversification des productions agricoles locales. Afin de donner une image davantage positive de la profession, le Parc Naturel souhaite recréer et renforcer le lien qui unit le producteur au consommateur, et encourager les processus de production respectueux du patrimoine environnemental.

Comme cela se fait déjà dans d'autres parcs naturels, une garantie de qualité «produits du Parc Naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier» pourrait être une opportunité accéder à des niveaux de prix et de qualité supérieurs. Le Parc Naturel devrait mettre en place un circuit de commercialisation de ces produits, à l'image de ce qui se fait au Parc Naturel de la Haute-Sûre au Grand-Duché de Luxembourg.

Rapidement, une cellule de réflexion agricole sera mise en place par le Parc, composée de représentants du monde agricole et dont le rôle sera de traduire les objectifs du plan de gestion en projets et réalisations concrètes.

2. La forêt et la Filière-Bois

Part importante du territoire du Parc Naturel (40 % de la superficie), la forêt est également un des axes importants du parc naturel. La qualité, tant dans la production (sylviculture) que dans la transformation (filrière aval) sera recherchée, en synergie avec les autres fonctions de la forêt. Les rôles sociaux (accueil du public et actions pédagogiques) et écologiques (diversité biologique élevée) devront être bien pris en compte et mieux exploités.

Les missions du Parc Naturel seront notamment d'informer et sensibiliser le grand public aux fonctions de la forêt, d'offrir un service d'aide et de conseils aux propriétaires privés dont il aura dressé l'inventaire, de favoriser la création de groupements forestiers, de valoriser le bois issu du Parc Naturel, ...

3. Le Tourisme

Le développement touristique du territoire est un des défis économiques majeurs du Parc Naturel. Le diagnostic

effectué lors de l'étude de faisabilité a clairement mis en évidence un potentiel important encore sous-exploité par manque de structures d'accueil, de cohérence entre les produits touristiques actuellement disponibles et du fait de l'inexistence d'inventaire global.

Le tourisme que le Parc Naturel encouragera sera un tourisme diffus et de qualité, basé sur les ressources patrimoniales du territoire (environnement, culture, bâti, artisans, ...).

La mission du Parc sera complémentaire aux organes existants, auxquels ils ne cherchera pas à se substituer mais avec lesquels ils collaborera de manière étroite. Il s'agira essentiellement de créer un répertoire des éléments touristiques intéressants ainsi qu'un agenda des manifestations et activités organisées sur le territoire. Le Parc contribuera également à la promotion touristique par les divers moyens de communication auxquels il a accès (dépliants, journal, site web, ...).



5. La chasse

A côté de son rôle économique considérable qu'il faudra maintenir, les rôles social et écologique de la chasse devront être soutenus par le Parc Naturel. Au plan social, la participation des locaux sera renforcée. De même, le Parc Naturel contribuera à sensibiliser le grand public à l'importance de la chasse dans la gestion des écosystèmes forestiers et agricoles. Les conséquences écologiques d'une chasse bien gérée seront mise en évidence (régulation des populations de gibier, aménagements cynégétiques favorables à la biodiversité, ...).



© Photo Th. Toussaaint

6. Les activités économiques

Les secteurs d'activité économique auxquels le Parc apportera son concours sont le petit commerce (maintien des commerces élémentaires, et éventuellement création d'un magasin du parc), l'artisanat et les PME (valorisation via promotion touristique), les activités industrielles et le développement exogène (favoriser l'implantation d'entreprises dont l'impact sur le milieu de vie est minime).

Nous reprenons ci-après l'article de Monsieur Claude BIETHERES, membre de la Commission de gestion, qui nous livre une réflexion personnelle fort intéressante à ce sujet.

7. Les activités pédagogiques

La sensibilisation, l'initiation et l'éducation à la nature font partie des objectifs fondamentaux d'un Parc Naturel. En coordination et collaboration étroite avec les structures existantes (CRIE, fermes pédagogiques, classes vertes,...), le Parc encouragera et sou-



Thierry Jaumain (photo), Ingénieur agronome des Eaux et Forêts, a coordonné toute cette procédure pendant près de 4 années. Grâce au laborieux travail d'analyse, d'information, de communication, de synthèse qu'il a réalisé, en collaboration étroite avec l'ASBL de Promotion du Parc Naturel, avec la contribution de nombreuses personnes bénévoles de nos 6 communes regroupées en un Comité d'étude, un Plan de Gestion a pu être rédigé. Ce document reprend, thématiquement par thématique, les grands objectifs vers lesquels doit tendre le Parc Naturel.

Les douze thématiques du plan de gestion sont :

1. L'Agriculture

L'agriculture doit devenir un des piliers de la politique menée dans le Parc naturel qui devra contribuer à augmenter la



© Photo Arnaud Quaranta

t-ce qui va changer ?

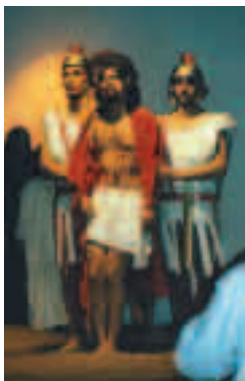


© Photo Arnaud Quaranta

tiendra les activités «nature» à destinations des enfants principalement. L'équipe technique du Parc établira un agenda des activités pédagogiques, organisera des rencontres avec les enseignants des établissements scolaires du territoire et les institutions scientifiques (FUL, Michamps,...).

8. La culture

Le Parc Naturel contribuera à la défense et à la mise en valeur de la culture locale ; il soutiendra les initiatives et encouragera le partenariat des associations du territoire qui oeuvrent déjà en faveur de la culture (centre culturels, cercles d'histoire, galeries d'art, ...). Il sera l'initiateur d'échanges culturels à l'intérieur du territoire et avec d'autres territoires (échanges artistiques par exemple).



9. Le patrimoine naturel

Le rôle du Parc Naturel en matière de conservation de la nature est bien entendu fondamental. Cet objectif restera à la base de toutes les activités du Parc, quelle que soit la thématique traitée. Une des premières actions sera l'acquisition de toutes les informations disponibles et l'élaboration d'une carte du réseau écologique à l'échelle du territoire.

Le Parc Naturel apportera son concours aux associations de conservation de la nature dans l'identification de sites à protéger, dans la préparation des dossiers d'agrément et la recherche de moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la gestion de ces espaces. Le Parc Naturel veillera à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables à une diversité biologique élevée par une approche essentiellement basée sur la qualité des milieux, et fondée sur la participation volontaire des acteurs concernés (pas d'obligations ni de nouvelles contraintes imposées).



© Photo Arnaud Quaranta

10. Le patrimoine paysager

Une des premières actions du Parc en cette matière sera d'établir un inventaire des éléments paysagers intéressants et une cartographie des éléments paysagers du territoire. Lorsque de grands travaux seront réalisés sur le territoire (voies de communication, lignes électriques, ...), le Parc Naturel encouragera leur intégration paysagère optimale. Des actions de sensibilisation, plusieurs points ou circuits d'interprétation paysagère pourront être créés.



© Photo Arnaud Quaranta

11. Le patrimoine environnemental

Trois éléments du patrimoine environnemental sont concernés dans cette rubrique du plan de gestion : l'air, l'eau et le sol, avec comme objectif général d'en préserver, restaurer et améliorer la qualité. Autrement dit, le Parc sera actif dans la lutte contre la pollution. Plusieurs actions sont suggérées : mise en œuvre de mesures agri-environnementales et meilleure gestion des effluents d'élevage, réalisation d'un contrat de rivière Sûre, lutte contre l'érosion (maintien du réseau bocager et réduction de la disparition du capital «sol» lors de la vente de sapins de Noël...), promotion du tri et du recyclage (compostage), sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, ...

tales et meilleure gestion des effluents d'élevage, réalisation d'un contrat de rivière Sûre, lutte contre l'érosion (maintien du réseau bocager et réduction de la disparition du capital «sol» lors de la vente de sapins de Noël...), promotion du tri et du recyclage (compostage), sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, ...

12. L'urbanisme, l'architecture et le patrimoine bâti

Le décret sur les Parcs Naturels prévoit divers cas dans lesquels un permis d'urbanisme ne peut être délivré sans l'accord du Parc Naturel (construction d'aérodromes, de barrages, d'aérodromes...).

Pour toute une série de demandes de permis d'urbanisme, la Commission de gestion doit également émettre un avis. Loin de vouloir se substituer aux Administrations compétentes en la matière ou aux communes, voire d'allonger les procédures, le Parc Naturel a l'intention de mettre en place progressivement une Commission Aménagement du Territoire et

Urbanisme qui se consacrera essentiellement à l'étude des cas ayant une conséquence potentielle significative sur le paysage, l'environnement, le patrimoine naturel et bâti, ...

Les principes qui vont guider la Commission seront l'intégration des nouvelles constructions dans le bâti existant et dans le

paysage, le respect des zones sensibles (écologie, environnement, paysage), la valorisation du patrimoine villageois, monumental, archéologique, ...

Le Parc Naturel fera la promotion d'une architecture de qualité, via, par exemple,



la diffusion d'une brochure à l'attention des candidats bâtisseurs ou rénovateurs. Il réalisera également un inventaire des constructions de qualité, qu'il s'agisse de constructions familiales, d'installations agricoles, d'infrastructures publiques..., en ne se limitant pas qu'aux constructions anciennes. Cet inventaire servira également à identifier les éléments pour lesquels une procédure de classement ou une rénovation pourraient être suggérées.

Recensement des artistes et artisans d'art sur le territoire du Parc

Dans le cadre de la préparation de la **fête inaugurale du Parc** (12 et 13 juillet 2003), une importance particulière sera donnée à la production artistique dans les six communes concernées par notre action.

Dans un premier temps, relayant des initiatives prises par certaines communes, nous nous attachons à effectuer le recensement de tous les artistes (arts plastiques au sens large : sculpture, peintures, tapisseries, photos d'art, etc...) vivant ou produisant sur le territoire du Parc, en vue de préparer avec eux cette première fête de notre Parc Naturel.

Dans un second temps, nous réaliserons un document (papier et site web) de large diffusion aux fins de faire connaître encore mieux nos artistes.

Cette action a été démarrée avec l'aide des Centres Culturels et des échevins de la Culture de nos entités.

Si vous souhaitez participer à ce recensement et à cette fête, merci de vous adresser :

- au secrétariat du Parc (Laurence LIBOTTE) :
tél. 063 45 74 77

- à Madame Sophie JACQUES, échevine à Léglise, : tél. 061 25 58 37

- à Madame Christiane PIQUEMAL, vice présidente du Centre Culturel de Habay :
tél 063 41 19 79

- à Monsieur Danys HIRSCH, Centre Culturel de Martelange : tél. 063 60 08 70

Point de vue

Le Parc Naturel, un frein au développement économique ?

Dans l'esprit de beaucoup de gens, le concept de parc naturel reste souvent synonyme de refus de la modernité et apparaît comme un frein au développement économique : la porte se trouve fermée à l'installation d'industries lourdes ; tout au plus imagine-t-on – et ce n'est, bien sûr pas négligeable – la revitalisation d'activités de type artisanal ou touristique.

Pour ma part – et je reprends ici les idées que j'avais développées lors des réunions préparatoires à la création du parc naturel – je pense que ce qui pour certains constitue un handicap pourrait devenir un atout par l'introduction du concept nature et technologie.

L'objectif serait d'attirer dans le territoire du parc des entreprises de haute technologie (recherche, informatique, biotechnologie) non polluantes.

Pour aboutir à de tels investissements, il faut, évidemment, pouvoir avancer de solides arguments.

D'abord la situation géographique du Parc naturel, entre deux capitales européennes, Bruxelles et Luxembourg (de surcroît centre financier), avec la présence d'un embranchement vers le Nord, le Sud et l'Est (via Liège) et, à la lisière Ouest, la liaison ferroviaire Bruxelles-Luxembourg. La zone est également desservie par deux aérodromes : Luxembourg à 40 kilomètres et Bierset à 90 kilomètres, sans avoir à souffrir de pollution sonore.

Ensuite, pour ce qui est des ressources humaines, un vivier au potentiel non négligeable, grâce à l'existence d'écoles d'ingénieurs techniciens à Arlon, Virton, à l'apport de la F.U.L. (Fondation Universitaire Luxembourgeoise) et de son orientation environnementale et à la proximité des centres universitaires à Liège, Namur, Gembloux (si ceux-ci peuvent nous sembler éloignés vis par le petit bout de la lorgnette, si l'on sort du contexte belge, des distances d'une centaine de kilomètres sont tout à fait dérisoires aux yeux d'un Américain, voire d'un Français ou d'un Allemand). On n'oubliera pas non plus les centres de recherche dans le domaine agricole à Libramont, Marloie et Michamps.

Enfin l'intérêt pour les entreprises visées et leur personnel de se fonder dans un environnement naturel privilégié, au sein d'une région particulièrement attractive pour des cadres et employés soucieux de leur qualité de vie : un cadre de vie agréable, sans nuisances, un enseignement rural de qualité, des implantations d'enseignement secondaire à Arlon, Bastogne, Habay, Neufchâteau, une école européenne à Luxembourg, un centre de langues étrangères à Thiaumont, la proximité de pôles culturels, Liège et Namur à 85 kilomètres, Luxembourg, avec, dans cette dernière ville, des spectacles proposés en allemand, anglais, français.

La piste que je trace ici n'est, bien sûr, pas incompatible avec la poursuite du développement des zonings installés dans ou à proximité du parc à Bastogne, Villeroux, Neufchâteau-Léglise et Habay-Marbehan. Il faudrait intensifier et diversifier les activités créées sur ces différents zonings.

Evidemment, tout ce qui précède suppose une réflexion sur les caractéristiques des espaces à proposer aux entreprises ciblées. C'est sans doute, avec la prospection, une tâche à confier à Idelux.

Quand aux communes, elles pourraient s'attacher, et elles le font déjà, au développement de l'offre en matière d'habitat, à l'organisation de structures publiques ou privées destinées à accueillir les enfants pendant les heures de travail et à l'amélioration des infrastructures de sports, de culture et de loisirs... Pour rendre encore plus attractive une région qui dans les perspectives actuelles fondées sur le développement durable ne manque pas d'atouts.

Cl. Biethères
Conseiller communal à Vaux-sur-Sûre

Comment va fonctionner le Parc Naturel ?

Trois structures assureront le fonctionnement du Parc : une Intercommunale (le Pouvoir Organisateur), une Commission de gestion et une équipe technique.

L'Intercommunale, créée au cours de l'année 2000, a assuré la mise en place du parc naturel, sa reconnaissance auprès de diverses instances régionales, et contribué à son financement.

L'Intercommunale regroupe les 6 communes du Parc Naturel, qui ont chacune délégué des mandataires en son sein. Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres (2 représentants par commune) :

Bastogne : Philippe COLLARD et Michel HANSEN
 Fauvillers : Bernadette MOINET et William BIHAIN
 Habay : Marie-Christine SCHOCKMEL et Willy LAMBOTTE
 Léglise : André LECOMTE et René GRUSLIN
 Martelange : Sophie MATTERN et Véronique MASOIN
 Vaux-sur-Sûre : Daniel COLLARD et Marcel GOURDANGE

La Commission de gestion est composée de quarante de personnes : 20 membres effectifs et 20 membres suppléants représentant divers organismes ou institutions :

ORGANISMES	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
COMMUNE BASTOGNE COMMUNE FAUVILLERS COMMUNE HABAY COMMUNE LÉGLISE COMMUNE MARTELANGE COMMUNE VAUXISURE CONSEIL PROVINCIAL CONSEIL SUPERIEUR DE LA CONSERVATION DE LA NATURE	Fabienne FOULON Françoise ERNEUX Jean Marie PAIROUX André LECOMTE Pierre MASOIN Claude BIETHERES Michel NICOLAS	Laurent ANNET Jean HENON Sophie GILSON Philippe GARDEUR Marie-Ghislaine THILTGEN Patrick NOTET André SCHOENTGEN
POUVOIR ORGANISATEUR	Chantal HUBERT Emile JEANSENE Robert THOMAS Michel DALEMANS	Guy ALBARRE Pol COP Roland BLEES Catherine FRAIPONT
ASSOCIATIONS CONSERVATION DE LA NATURE	Philippe THONON Stéphane BOCCA	Jean-Luc RENNESON Florentin LAMBERT
ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES Sylviculture(SRF) Agriculture(FWA) Artisans(CMN) TOURISME	Comte d'UDEKEM d'ACOZ Angel STARCK Thierry THIETGEN Etienne GUERARD	Etienne d'ANSEMBOURG André GREVISSE Olivier GOUSENBOURGER Mady HERMAN
MINISTERE REGION WALLONNE CONS. NATURE AMENAG. TERRITOIRE COMMUN. FRANCAISE	Roger FICHANT Benoît RENIER Guy QUINET	Stéphane COOMANS Vincent MICHELET Fernande FAYS-PROTIN



Les membres de la Commission de gestion représentent donc le monde associatif, le monde agricole et forestier, les communes, la Province, la Région, ... La mission de la Commission sera la mise en œuvre du Plan de gestion, et la réalisation d'actions concrètes que va mener le Parc Naturel.

L'équipe technique est la «cheville ouvrière» du Parc Naturel. Actuellement, Donatien Liesse (directeur administratif) et Laurence Libotte (assis-

tante) ont été engagés ; ils assurent la coordination et la permanence technique et administrative du Parc. Progressivement, l'équipe devrait s'étoffer au gré des projets et subventions sollicitées au plan régional et européen. Elle a son siège à Martelange.

Actuellement hébergée dans les locaux de l'administration communale, elle devrait, vers fin 2004, s'installer dans ses propres bureaux qui seront aménagés dans un ancien moulin le long de la Sûre, le Moulin Kuborn.

La maison du Parc Naturel

A peine naissant, notre parc naturel ne dispose pas encore d'infrastructures propres, mais dans un proche avenir (d'ici deux ans), il devrait inaugurer sa «maison du parc». C'est là que seront basés tous les

employés du Parc, même si leur activité s'étend sur l'ensemble des 6 communes.

Un endroit est déjà prévu à cet effet : hautement symbolique, un ancien moulin le long de la Sûre à quelques encablures de la forêt d'Anlier (le Moulin Kuborn à Martelange) va être réaménagé pour accueillir l'équipe technique du Parc, ainsi que l'administration communale de Martelange. C'est là que seront installés les bureaux du Parc, un espace d'exposition réservé aux produits locaux et à la vie rurale, ainsi qu'un accueil pour les visiteurs et touristes avec à leur disposition un maximum d'informations sur nos communes (circuits de promenades, producteurs locaux, gîtes ruraux, ...).

Ce moulin servait autrefois à la production d'électricité destinée à alimenter les foyers de Martelange. Le projet de rénovation prévoit la remise en état d'une roue à eau, qui, via une turbine, permet-

tra à nouveau la production d'électricité «verte». Mais cette fois l'objectif visé n'est pas une production industrielle, elle sera limitée aux besoins du bâtiment et aura essentiellement un objectif symbolique et didactique.

D'importants travaux de rénovation seront nécessaires (subsidés pour 60 à 80 % par la Région wallonne !) avant l'inauguration de ce magnifique bâtiment, et dans l'intervalle, vous pourrez contacter le Parc Naturel à l'administration communale de Martelange (voir adresse ci-contre).

A ce jour, une première action a d'ores et déjà été réalisée, préalable au démarrage des travaux : le canal d'alimentation en eau du moulin a été fermé pour être curé et subir quelques travaux de réfection. A cette occasion, le Service de la Pêche (Région wallonne) a effectué une pêche électrique en vue de sauver les poissons et de les transférer dans le cours d'eau principal, tout proche. A noter que cette opération nous a permis de constater que de nombreuses espèces de poissons fréquentent le canal du moulin : truite fario, ombre commun, vandoise, chevesne, hotu, ablette, goujon, chabot, loche, lamproie, vairon, et... brochet !




Contacts

Commission de gestion :
 Président : André Lecomte ☎ 063/43.00.06
 Vice-Présidente : Françoise Erneux ☎ 063/60.02.70
 Vice-Président : Robert Thomas ☎ 063/60.12.19

Pouvoir Organisateur :
 Président : André Lecomte ☎ 063/43.00.06
 Secrétaire : Sophie Mattern ☎ 063/60.20.11

Equipe technique :
 Directeur : Donatien Liesse ☎ 063/45.74.77
 Assistante : Laurence Libotte

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de ces personnes. De même, n'hésitez surtout pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques, de vos critiques ou de vos suggestions !


 Avec le soutien du Ministère de la Région Wallonne et des administrations communales de Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange et Vaux-sur-Sûre.